

# LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE : DES OUTILS MÉCONNUS, AU SERVICE DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

*12 janvier 2023*



# Introduction

- *Actualités du Handipacte et du FIPHFP*
- *Contexte et objectif du webinaire*
- *Ordre du jour*

# La programmation du Handipacte :



## Séminaire annuel

*24/01/2023 – 9h30 à 16h à Carcassonne* Usure professionnelle et fin de carrière : comment accompagner les agents en situation de handicap présentant un risque d'inaptitude ?

## Réunion conjointe RRH – Handi-Pacte Occitanie

*09/02/2023* Comment créer son réseau de partenaires locaux (employeurs, prestataires...) et comment y contribuer / l'alimenter

## Réunion des correspondants handicap

*21/02/23 - 9h à 12h30* Handicap psychique et maintien en emploi

**Inscription sur le site du Handi-Pacte Occitanie**

**<https://www.handipacte-occitanie.org/>**



# Un webinaire qui s'inscrit dans un cycle annuel



Webinaire 1 : **Cadre juridique de la reconversion professionnelle**

31 mars – 11h

Webinaire 2 : **La mobilisation de la PPR**

23 juin – 11h

Webinaire 3 : **La formation comme outil de la reconversion professionnelle**

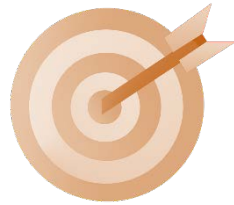
6 octobre – 11h

Webinaire 4 : **Les établissements de réadaptation professionnelle : des outils méconnus, au service de la mobilité professionnelle**

12 janvier – 11h

# Objectifs du webinar

---



## 3 OBJECTIFS

1

Comprendre **les modalités et le déroulement** de l'intervention des ESRP pour une reconversion professionnelle

2

Identifier **les freins et les plus-values** d'un accompagnement par les ESRP pour les agents comme pour les employeurs

3

Bénéficier d'un **partage d'expériences**, repérer les **bonnes pratiques** pour le recours aux ESRP dans le cadre d'une reconversion professionnelle

# Ordre du jour

---



**1/ Rappel du contexte et du rôle des établissements de réadaptation professionnelle**

**2/ Retour d'expérience sur l'intervention d'un établissement de réadaptation professionnelle pour la fonction publique territoriale et les métiers du numérique**

AMIO – 2 ISA : *Mme PRUVOT*

**3/ L'exemple de l'intervention d'un établissement de réadaptation professionnelle pour la fonction publique hospitalière et les métiers de la santé**

UGECAM Occitanie - CRIP 34 : *M. LEDREUX & M. THUAUD*

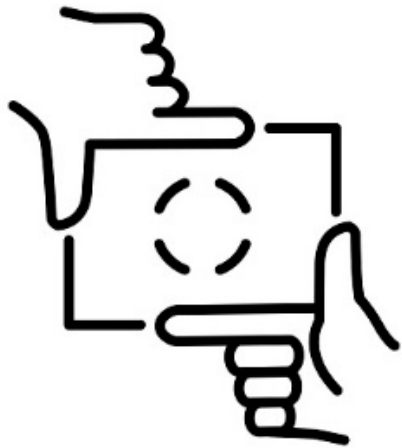
Témoignage du CHU de Montpellier : *M. BARGE*

Témoignage d'une apprentie : *Mme CALASTRENC*





## Éléments de cadrage



- *Qu'est-ce qu'un ESRP ?*
- *A qui s'adressent-ils ?*
- *Comment y accéder ?*
- *Comment interviennent-ils ?*

# Rappel du cadre juridique applicable en matière de reconversion professionnelle



Loi du 13 juillet 1983 : reconnaissance d'un **droit à la formation aux agents publics**.

**L'objectif de ce droit** (article L. 421-1 du Code de la fonction publique) :

- favoriser le développement professionnel et personnel ;
- faciliter le parcours professionnel, la mobilité et la promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants ;
- permettre l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers ;
- concourir à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées.

Par ailleurs : tout agent public peut bénéficier d'un **accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel**, notamment dans le cadre du **conseil en évolution professionnelle (CEP)**.





# Les établissements et services de réadaptation professionnelle

---



- ▶ Accueil de personnes reconnues travailleur handicapé afin de les aider dans leur reconversion professionnelle
- ▶ Via des actions d'évaluation, d'orientation et de formation sur une période et un rythme adapté à leurs besoins afin
  - **Évaluer** leurs aptitudes, leurs capacités et les limites éventuelles liées à leur handicap
  - **Définir leur projet professionnel** et le mettre en œuvre
  - **Accéder à des formations** tout en bénéficiant d'un **accompagnement médico-psycho-social** adapté à leur situation de handicap
- ▶ Assuré par une équipe pluridisciplinaire associant plusieurs professionnels

***Texte de loi : Décret n°2020-1216 du 2 octobre 2020*** relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de pré-orientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées



# Les établissements et services de réadaptation professionnelle

---



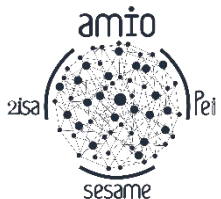
- ▶ S'adressent aux travailleurs handicapés, dont les **agents de la fonction publique** présentant un risque d'inaptitude et ayant besoin d'un accompagnement médico-psycho-social et professionnel
- ▶ L'orientation relève en principe d'une **décision de la CDAPH**
- ▶ L'employeur **peut effectuer directement une demande d'accompagnement** par un ESRP dans le cas de **prestation de courte durée** d'évaluation professionnelle
- ▶ Signature d'une **convention** entre l'employeur et l'ESRP, prévoyant le contenu de l'évaluation professionnelle, sa durée et le lieu
- ▶ Un coût de l'ensemble des prestations (accompagnement, formation, hébergement, restauration, transport en début et fin de stage...) en principe pris en charge par l'Assurance maladie



# Retour d'expérience dans la **fonction publique territoriale** et les **métiers du numérique**



*Mme PRUVOT, AMIO – 2 ISA*



# PRÉSENTATION ASSOCIATION MILLAVOISE POUR L'INSERTION ET L'ORIENTATION



*Rencontre Employeurs publics*

*12 janvier 2023*

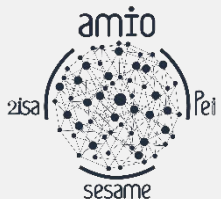
# À PROPOS DE NOUS

Les professionnels d'AMIO ont pour objectif de permettre à chaque individu une insertion sociale et professionnelle réussie grâce à un accompagnement et une formation de qualité.

L'association gère trois établissements

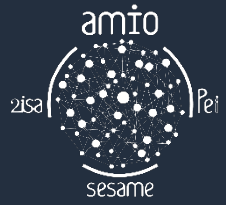
- L'ESPO SESAME
- L'ESRP 2iSA
- L'OFA PEI





# SOMMAIRE

ESPO SESAME  
ESRP 2iSA  
OFA PEI  
Les partenariats



# ESPO SESAME

*Créé en 2010*

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICES DE PRÉ-ORIENTATION

*Service d'Évaluation Sociale et d'Accompagnement Millavois pour l'Emploi.*

## Les conditions

- Formation accessible suite à une notification d'orientation de la MDPH
  - Avoir une RQTH
  - 8 places
  - Formation de 12 semaines maximum
  - Stage conventionné non rémunéré par les entreprises

## Les objectifs

- Co-construction d'un projet professionnel
  - Réalisation d'un bilan global d'entrée
  - Expérimentation du projet ciblé lors de stages en entreprises
  - Conclusion par un bilan et des préconisations d'orientation



# ESRP 2ISA

*Créé en 1987*

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICES DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

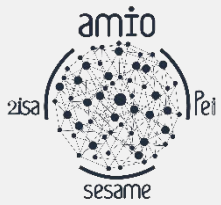
*Institut Informatique du Sud Aveyron*

## Les conditions

- Formation accessible suite à une notification d'orientation de la MDPH
  - Avoir une RQTH
  - 92 places
  - Formation de 18 mois maximum
  - Stages conventionnés (de 1 à 4 mois) non rémunérés par les entreprises

## Les formations

- Uniquement en informatique :
- Préparatoire aux Métiers du Numérique
- Titres professionnels du Ministère du Travail
  - Technicien d'Assistance en Informatique
  - Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux
  - Concepteur Développeurs d'Applications



# ACCOMPAGNEMENTS

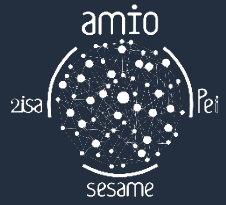
- ❖ **ACCOMPAGNEMENT** individualisé après évaluation et préconisations de l'équipe PLURI :
  - Pédagogique (organisation d'ateliers)
  - Insertion professionnelle
  - Psycho – Médico - Social
  
- ❖ **ANGLAIS**
  
- ❖ **SOFT SKILLS**
  - Communication professionnelle écrite et orale
  - Gestion des conflits
  - Compétences émotionnelles

# Que deviennent les personnes accompagnées ?

## ❖ Emploi dans :

- ESN
- Collectivités territoriales
- Services publics (santé, enseignement, recherche...)
- Boutiques informatiques

## ❖ Poursuite de formations par alternance niveaux 6 et 7



# OFA PEI

*Créé en 2011*

# ORGANISME DE FORMATION PAR ALTERNANCE

*Pôle d'Excellence en Informatique*

## Les conditions

- Formation accessible à tous
  - 72 places
  - En Alternance : apprentissage ou professionnalisation
  - Rythme : 1 semaine en formation, 3 semaines en entreprise
  - Partenaires historiques : Capgemini, Thales, Naval Group
  - Partenaire pédagogique : Cnam

## Les formations

- Titres professionnels du Ministère du Travail
- **Licence générale en Informatique**
- **Concepteur en Architecture Informatique**
  - Option Réseaux et Systèmes
  - Option Systèmes d'Information
  - Option Cybersécurité
- Diplômes d'ingénieurs du Cnam
- **Ingénieur en Informatique**
  - Option Réseaux Systèmes et Multimédia
  - Option Architecture et Ingénierie des Systèmes et des Logiciels
  - Option Cybersécurité

# L'ADMISSION

*En Licence et CAI*

# LICENCE ET CONCEPTEUR EN ARCHITECTURE INFORMATIQUE

*Pôle d'Excellence en Informatique*

## Les pré-requis

- Bac+2 informatique ou scientifique
- Titre Professionnel de niveau 5 en informatique
- BTS, DUT, DEUG, DEUST
- Signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage sur 12 ou 24 mois
- En formation continue

## L'épreuve d'admission

- Réalisation d'un dossier de candidature contenant le projet professionnel
- Le projet de formation est évalué en commission pluridisciplinaire lors d'entretiens



# INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE

*Pôle d'Excellence en Informatique*

## Les pré-requis

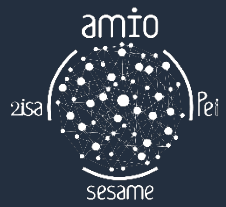
- du Titre Professionnel de Concepteur en Architecture Informatique option Système d'Information
- être titulaire d'un Bac +4 en informatique (sous certaines conditions)
- Signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage sur 12 mois
- En formation continue

## L'épreuve d'admission

- Réalisation d'un dossier de candidature contenant le projet professionnel
- Réussite à l'examen d'admission à l'École d'ingénieur du Cnam (EICnam)
- Le projet de formation est évalué en commission pluridisciplinaire lors d'entretiens

# ACCOMPAGNEMENTS

- Chaque alternant est accompagné par **un tuteur** ou **un maitre d'apprentissage en entreprise** et **un référent au PEI**
  
- **Suivi mensuel** avec le référent
  - Bilan des acquisitions en formation
  - Liens avec les missions en entreprise
  - Difficultés rencontrées
  - Visite en entreprise du référent
  
- A la demande, appui du service Accompagnement Médico-Psycho-Social (AMPS)



# LES PARTENARIATS

*A développer*

# LES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTENARIATS

- Jurys d'examens
- Parrainage
- Stages, alternance, emplois
- Taxe d'apprentissage
- Animation d'ateliers auprès des stagiaires
- Formation des formateurs
- Dons de matériel
- Participations aux événements AMIO (Jeudis de l'Entreprise, Forum Emplois du Numérique & Inclusion)
- Invitation des stagiaires pour une visite d'entreprise (présentation des métiers, ...)
- Invitation équipe d'AMIO pour une présentation de notre structure à vos équipes
- Vos suggestions

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

AMIO

☎ 05 65 61 44 00

✉ [info@2isa.com](mailto:info@2isa.com)

🌐 [www.amio-millau.fr](http://www.amio-millau.fr)





## Exemple d'intervention pour la **fonction publique hospitalière** et les métiers de la **santé**



*M. LEDREUX & M. THUAUD, UGECAM Occitanie - CRIP 34*  
*M. BARGE, CHU de Montpellier*  
*Mme CALASTRENC, apprentie étudiante en IFSI*

# "LES ESPO / ESRP : DES OUTILS MÉCONNUS AU SERVICE DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE PARTENARIAT CRIP UGECAM ET CHU MONTPELLIER



## PÔLE DES METIERS DU SOIN CRIP UGECAM

« ÊTRE EN SITUATION DE HANDICAP ET TRAVAILLER  
DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ...  
... C'EST POSSIBLE »



# QU'EST CE QUE LE CRIP ?

= CENTRE DE RÉADAPTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

## Le Groupe UGECAM

Seul opérateur national à proposer des filières allant des soins en établissement sanitaire à la réinsertion professionnelle en milieu ordinaire ou adapté

Nos missions en ESRP/ESPO \* (Décret du 02 octobre 2020) :

- **Accompagner** les personnes en situation de handicap (ou en cours de reconnaissance TH ou en risque d'inaptitude à leur poste ou fonctions) **qui ont besoin d'un accompagnement pédagogique et médico-psycho-social**
- **Accompagner la construction de projets** professionnels et/ou sociaux
- Les dispositifs visent à **Evaluer, Orienter, Former et Insérer** des personnes en situation de handicap (PSH)
- Rémunération des stagiaires par la Région ou par employeur (apprentissage)
- CRIP est adhérent à la FAGERH

\* ESRP : Etablissement et services de réadaptation professionnelle



# Projet des instituts

## Pôle des métiers du soin **CRIP UGECAM**

### Formations qualifiantes

**IFAS**

Formation d'aide-soignant

**IFSI**

Formation d'infirmier

### Dispositifs « Projet »

Action  
d'Orientation vers  
un métier du soin  
**OA Santé / Orient'  
Santé**

« **Projet santé**  
**Aide-Soignant**  
**Auxiliaire de**  
**Puériculture**  
Accompagnant  
Educatif et Social »

« **Projet santé**  
**INFIRMIER** »

# Conditions d'éligibilité pour intégrer le CRIP

## Démarches MDPH

- Reconnaissance qualité travailleur handicapé (RQTH)
- Orientation professionnelle
- constater la situation de handicap a eu ou a des répercussions sur le projet de vie de la personne
- finalité : orienter vers un métier où les **conséquences du handicap sont en adéquation avec les exigences professionnelles et des référentiels de formation.**

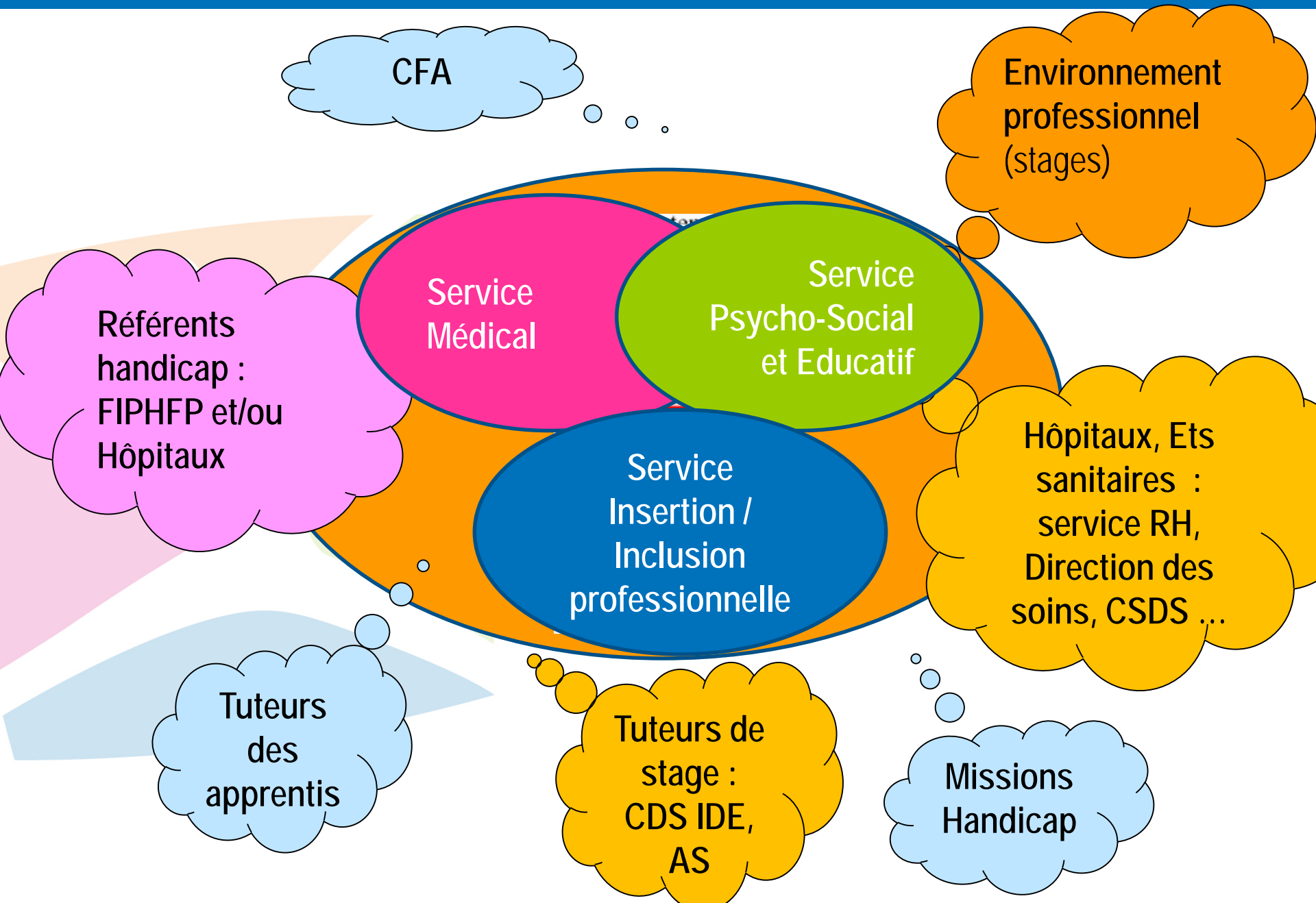
## Sélection aux formations

- En plus, ACCES aux formations qualifiantes : identiques aux modalités d'accès des autres instituts

# Prises en charges

- Les étudiants / élèves sont rémunérés :
- soit par la Région dans le cadre de la loi du 11 février 2005
- soit par l'employeur dans le cadre de l'apprentissage
- soit dans le cadre du plan de formation continue d'un agent de la fonction publique

# Partenariats CRIP / Employeurs / Apprentissage



# PARTENARIATS AVEC LES EMPLOYEURS PUBLICS

- **Accueil en stage** en lien avec les référentiels de formation
- **Convention de Partenariat** sur la politique handicap
- **Echanges**
  - les référents handicap hospitaliers et mutualisés
  - les référents handicap des instituts dans le cadre de l'accompagnement des étudiants
- **Au CRIP Forum entreprises** ouverts établissements partenaires : présentation de leur projet d'établissement et leur politique d'employabilité des personnes en situation de handicap
- **Le Développement de l'apprentissage**

## Le Développement de l'apprentissage. Ses avantages :

- sur les valeurs et la culture de l'établissement,
- sur le renforcement des compétences à l'obtention du diplôme (connaissance des activités transversales et de support en plus des activités directes de soins)
- sur l'accueil et le suivi en stage, l'immersion professionnelle
- pour les apprentis infirmiers, exercer en qualité d'AS sur les congés d'été facilite l'interprofessionnalité.

## Prérequis pour l'employeur :

- mettre en place une politique de compagnonnage et de maître d'apprentissage
- Cela est utile à la pérennité des emplois dans l'établissement.

# Reconversion professionnelle : Comment mobiliser le CRIP ?

- Sur **demande d'un établissement et en accord avec l'agent** concerné : étude individuelle de son parcours professionnel, de son projet et des conséquences de sa situation de handicap dans la perspective d'une montée en compétence, notamment vers un métier du soin
- **Actions de communication** : interventions de sensibilisation sur la thématique du handicap et l'emploi dans les métiers du soin

## Défis à relever à l'avenir

- **Référent handicap et référent mutualisé**
- Handicap et Emploi dans les métiers du soin
- **Handicap et Formation aux métiers du soin**



# Témoignage

## Frédéric BARGE

### CHU de Montpellier



# Témoignage

Carla étudiante infirmière

2<sup>ème</sup> année de formation

Apprentie au CHU de Montpellier

# Handicap et Formation : un collectif à bâtir !

Être en situation de  
handicap et devenir  
un professionnel de la  
santé =  
une **ressource** dans un  
**collectif** !





# PÔLE DES METIERS DU SOIN CRIP UGECAM

## Contacts

**Merci pour  
votre  
attention**

### Patrice THUAUD

Directeur IFSI - IFAS

patrice.thuaud@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 33 18 07 - Port. : 07 62 51 38 38

### Secrétariat IFAS

ifas.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 33 18 17 - Tél. : 04 67 33 18 13

Fax : 04 67 33 18 30

### Secrétariat IFSI

ifsi.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 33 18 17 - Tél. : 04 67 33 18 13

Fax : 04 67 33 18 30

### Anais BOISSIERE

Formatrice

anais.boissiere@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 17 - Port. : 07 62 51 38 15

### Clio RIVIERE

Formatrice

clio.riviere@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 25 - Port. : 06 59 08 77 06

### Julien FOUBERT

Formateur

julien.foubert@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 10 - Port. : 07 62 51 38 22

### Yannick LEDREUX

Formateur et coordonnateur des stages  
et projets

yannick.ledreux@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 09 - Port. : 07 62 51 38 39

### Jean-Christophe CASES

Formateur

jean-christophe.cases@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 83

### Stéphany CAYSSIOLS

Formatrice

stephany.cayssiols@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 15

### Patricia GEA

Formatrice

patricia.gea@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 45

### Anne COT

Formatrice

anne.daude-cot@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 29 - Port. : 07 62 51 38 82

### Antoinette PATUREL

Formatrice

antoinette.paturel@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 63 75 01 - Port. : 07 62 51 38 46



# Conclusion

*Merci pour votre  
attention !*